

Avis d'information aux porteurs de parts du FCPE « Avenir »

Le FCPE « AVENIR » est composé des compartiments suivants :

| Compartiments | Codes AMF |
|------------------------|--|
| AVENIR ACTIONS MONDE | Part I : 990000063739 Part I2 : 990000113989 |
| AVENIR DYNAMIQUE | 990000063729 (une seule part) |
| AVENIR CROISSANCE | Part I : 990000063719 Part I2 : 990000113979 |
| AVENIR EQUILIBRE | Part I : 990000063709 Part I 2 : 990000108289 |
| AVENIR RENDEMENT | Part I : 990000063699 Part I2 : 990000113959 |
| AVENIR MONETAIRE | Part I : 990000063689 Part I2 : 990000107459 |
| AVENIR MIXTE SOLIDAIRE | Part I : 990000084919 Part I2 : 990000113969 |

Nous informons les porteurs de parts du FCPE « Avenir » des modifications suivantes :

- Mise en conformité du règlement du FCPE avec les exigences réglementaires issues de l'instruction AMF n° 2011-21 « Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale » en sa version du 15 mars 2017 (informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrats d'échange sur rendement global, effet de levier, présentation des frais de fonctionnement et commissions...);
- Actualisation de l'indice EURO MTS 3/5 ans (remplacé par l'indice FTSE MTS €ZO GV BD 3-5 Y €) et des définitions des indices et des risques dans le règlement du FCPE ;
- Modification des investissements en *obligations internationales et pays émergents* des compartiments "Avenir Rendement", "Avenir Dynamique" et « Avenir Croissance » :

| Compartiment | Anciennes expositions | Nouvelles expositions |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Avenir Rendement | 20% | 15% |
| Avenir Dynamique | 10% | 15% |
| Avenir Croissance | 10% | 15% |

- Modification de l'investissement dans la *poche taux zone euro* et dans la *poche actions* des compartiments « Avenir Mixte Solidaire » et « Avenir Equilibre » :

| Compartiment | Anciennes expositions | | Nouvelles expositions | |
|-------------------------------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
| | Taux zone euro | Actions | Taux zone euro | Actions |
| Avenir Mixte Solidaire | 40% | 60% | 30% | 70% |
| Avenir Equilibre | 40% | 60% | 30% | 70% |

- Enfin les risques *liés à la titrisation* (ABS, MBS, RMBS..) et aux *investissements en Obligations convertibles contingentes* ont été ajouté pour les compartiments « Avenir Rendement »,

« Avenir Mixte Solidaire », « Avenir Equilibre », « Avenir Croissance » et « Avenir Dynamique ».

Ces modifications entreront en vigueur à compter du **19 mai 2017**.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2017, la dénomination sociale du dépositaire du FCPE est devenue CACEIS Bank en lieu et place de CACEIS Bank France.

Suite à la fusion-absorption du cabinet PWC SELLAM par PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en date du 30 Juin 2016, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS est le Commissaire aux comptes du FCPE.

Les autres caractéristiques du FCPE « Avenir » demeurent inchangées.

Le Règlement du FCPE « Avenir » ainsi que les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de l'ensemble de ses compartiments décrivant l'ensemble de leurs caractéristiques sont disponibles :

- sur votre Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants,
- auprès de votre entreprise,
- sur demande écrite, dans un délai d'une semaine, au siège social de NATIXIS ASSET MANAGEMENT : 21 quai d'Austerlitz, 75634 PARIS Cedex 13.